
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 14 mars 2012
A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 14 mars 2012 à 14 heures** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique (donne pouvoir à M. MAHE)
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan (donne pouvoir à M. GUIHARD)

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 14 mars 2012
A 14 h 00 à LA ROCHE BERNARD

8. – Budget Principal – Exercice 2012 : Budget primitif

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 16 janvier 2012, débat que le Conseil d'Administration est invité à confirmer.

SECTION D'INVESTISSEMENT : 4 597 788,82 €

- **En dépenses**, outre le report de crédits engagés en 2011 pour 620 649,16 € et la reprise du déficit reporté de 2011 pour 1 043 113,58 € les principaux programmes sont les suivants :

☞ ***Moyens généraux***

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du matériel technique de l'ensemble des sites (82 645,09 €) et du parc informatique (15 509,41 €).

☞ ***Ouvrages***

La visite décennale de l'écluse d'Arzal est inscrite pour 80 000 €, ainsi que celle de la réfection des gabions pour 92 000 €.

☞ ***Lutte contre les inondations***

L'étude de requalification de la zone portuaire de REDON est inscrite pour 170 000 €, ainsi que la 2^e phase du projet de confortement de la digue de l'étang de la Forge à MOISDON LA RIVIERE pour 155 500 €.

☞ ***Les milieux naturels***

Marais

Trois études de suivi (mares, valeur agronomique et flutreau nageant) sont inscrites pour 40 000 €, ainsi que l'achèvement des travaux de restauration hydraulique du marais de l'ISAC pour 220 000 €.

Estuaire

Trois études (avifaune, captage de naissain et laminaires) sont inscrites pour 65 300 €, ainsi que 210 000 € de crédits pour rachat de chantiers conchylicoles.

Migrateurs

Le matériel de suivi de la dévalaison est inscrit pour 165 000 €.

Révision du SAGE

De nombreuses études sont inscrites pour 304 000 €, notamment l'évaluation économique et environnementale, une assistance juridique, la réalisation de 2 inventaires de cours d'eau et un outil de suivi des CTMA.

- **En recettes**, outre le FCTVA pour 264 630 €, des subventions pour 508 978 €, les amortissements pour 1 040 967,29 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 043 113,58 €, le financement de la section est complété par un virement de la section de fonctionnement de 358 772,65 € et l'emprunt reporté depuis 2005 pour 940 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 5 106 033,87 €

- **En dépenses**, les crédits sont limités à 95 % du montant de 2011 pour les charges à caractère général, réduits de 100 000 € pour les charges de personnel et le versement au Budget Concession est porté à 241 780,80 €.
- **En recettes**, conformément aux orientations budgétaires, la participation statutaire de chaque département est ramenée à 600 000 €. Les recettes courantes sont comparables à celle de l'exercice 2011.

Le versement du budget annexe Eau Potable s'élève à 830 500 € pour la part charges de personnel et générales, 500 584,75 € pour le barrage et 255 000 € pour le plan estuaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif « Principal » pour l'exercice 2012, tel que proposé ;
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes.



Pour extrait conforme
Le Président,

Jean-François GUERIN